

Décision concernant la troisième question à l'ordre du jour: Conclusions de la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi

Le Conseil d'administration:

a) a pris note du rapport final de la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi (annexe au document GB.323/POL/3) et autorisé le Directeur général à publier les conclusions de la réunion;

b) a recommandé que le rapport final et les conclusions de la réunion soient pris en considération dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) qui se tiendra à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail;

c) a demandé au Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux travaux futurs du Bureau, les souhaits exprimés dans les conclusions concernant les activités de suivi de l'OIT.

(Document GB.323/POL/3, paragraphe 5.)